

**SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION DE LA MER
SECTION NATIONALE DES OFFICIERS DE PORT ET OFFICIERS DE PORT ADJOINTS**

Fédération Nationale de
L'Équipement et de
l'Environnement



Adhérent à l'Union Fédérale des
Syndicats de l'Etat

Le Havre, le 07 mars 2024.

APPEL A LA MOBILISATION ! - ACTE 2

Camarades, collègues, sympathisants,
Pourquoi se mobiliser le 12 mars 2024 ?

Dunkerque, Le Havre, Rouen, Caen, Lorient, Bastia, Nice, Port la Nouvelle, Boulogne, Saint-Malo, Les Sables-d'Olonne, Cherbourg, Port de Guyane, Toulon, Ajaccio et Sète ont rejoint le mouvement.

D'autres ports pourraient bientôt confirmer leur participation.

Le mouvement débutera dès la prise de quart du soir le lundi 11 mars et se terminera (sauf reconduction) à la fin du quart de nuit le mercredi 13 mars, impliquant ainsi un impact minimum de 36 heures.

✓ Il est crucial que chacun d'entre vous y prenne part et soit acteur de son destin. Ne laissez pas les décisions être prises à votre place. Le soutien au mouvement est important, mais nous vous incitons à être pleinement engagés dans cette action.

- ✓ Rappelons-nous la réalité : sous-effectif, non-respect des grades et fonctions, augmentation des missions ...

Nous avons convenu de rendre notre métier plus attractif et d'optimiser les processus de recrutement. L'Administration s'entête à baisser la sélectivité plutôt que d'augmenter l'attractivité. Les projets de décrets actuels ne répondent pas à ces attentes.

- ✓ Nous défendons des avancées pour tous, simultanément.

Cette position est notre ligne de conduite, et elle est non négociable.

- ✓ Tous les acteurs portuaires, directement ou indirectement impliqués, doivent prendre conscience de l'importance d'avoir un personnel en nombre suffisant dans nos capitaineries pour assurer les missions.

Notre syndicat reste convaincu que le respect des règles et des droits dans le monde maritime et portuaire est un principe fondamental, que nous nous devons tous de défendre. Cette action s'inscrit dans une démarche qualitative, bénéfique pour l'ensemble des parties prenantes : il ne peut y avoir de petits arrangements !

Sortons des capitaineries, descendons des vigies !

Si les décrets statutaires sont signés, les négociations indiciaires prendront fin.

Il est encore temps de faire entendre notre voix !

Uni avec la CFDT et l'UNSA pour mieux nous défendre !

L'équipe de la SNOP - SNPAM - CGT

snop.snpamcgt@gmail.com

06 59 80 22 47